



République du Niger

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES
SUITE A L'INSCRIPTION DU CENTRE HISTORIQUE D'AGADEZ SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE LE 22 JUIN 2013.**

Janvier 2014

INTRODUCTION

Le Niger soucieux de protéger et de promouvoir davantage son patrimoine culturel national, a adopté la loi 97 022 du 30 juin 1997 et son décret d'application n° 97 407 du 10 novembre 1997, relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. A cela s'ajoute l'adoption en 2009 de la loi d'orientation sur la culture et la validation en 2011 du plan stratégique de développement culturel au Niger dans lesquels la question du patrimoine est largement prise en compte. En plus, le Gouvernement nigérien a adopté le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015. Ce document unique de référence a prévu à son axe 5, un programme intitulé « valorisation du patrimoine culturel ».

Dans cette dynamique, notre pays s'est engagé notamment dans le processus d'inscription des éléments du patrimoine culturel sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. La 37^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial tenue à Phnom Penh au Royaume du Cambodge, a adopté le 22 juin 2013 la décision 37 COM 8B.22 d'inscrire le Centre Historique d'Agadez sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

A l'issue de cette inscription, un certain nombre de recommandations ont été formulées par le comité à l'attention de l'Etat partie en vue de contribuer à une meilleure conservation du bien. Ces principales recommandations sont :

- a) Poursuivre les travaux d'inventaire des monuments et de l'habitat, ainsi que sur le patrimoine immatériel ;
- b) Mettre en place des standards de restauration conformes à la conservation de l'authenticité du bien ;
- c) Suivre les résultats de la politique récemment mise en œuvre en vue d'enrayer l'usage de matériaux non traditionnels pour les murs, les crépis, les toitures et pour la rénovation des huisseries ;
- d) Porter une attention particulière à la situation des annonces publicitaires au sein du bien et dans la zone tampon et à l'efficacité des mesures prises pour la juguler ;
- e) Décrire de manière unifiée et pratique les indicateurs du suivi du bien et les résultats de leur mise en œuvre ;

- f) Mettre en place des procédures de concertation et de sensibilisation de la population à la conservation du bien ;
- g) Porter une attention particulière à la transmission des savoir-faire de la construction ;
- h) Porter une attention particulière à la question des essences de bois traditionnelles en cours de raréfaction ;
- i) Prendre mieux en compte la question générale de l'assainissement, tant en termes techniques que sanitaires.

Le présent rapport vise à faire l'état de mise en œuvre des recommandations sus évoquées afin d'apprécier le progrès réalisé par le Niger en matière de protection, de conservation et de gestion du bien inscrit.

1) Présentation du bien

Nom officiel du bien : (Agadez) Centre historique d'Agadez

Catégorie du bien : Ensemble

Superficie de la zone principale : 77, 6 ha

Superficie de la zone tampon : 98, 1 ha

Coordonnées du point central : N 16 58 25 – E 7 59 29

Brève description du bien : Le bien est situé « aux portes du désert » à l'extrême sud du massif de l'Aïr, entre le Sahara et le Sahel. La ville historique d'Agadez dont la création remonte aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles possède un riche patrimoine matériel et immatériel. Le sultanat de l'Aïr s'y installe à cette époque en favorisant le regroupement des tribus touaregs tout en respectant les anciens campements, ce qui lui confère une trame viaire originale et toujours respectée. Le centre historique d'Agadez, un site vivant de plus de 20.000 habitants, est caractérisé par un riche patrimoine architectural en terre et un patrimoine immatériel marqué par les traditions diversifiées, les savoirs et savoir-faire. Ce site chargé d'histoire et de traditions est subdivisé en onze (11) quartiers aux formes irrégulières comprenant de nombreuses habitations en terre crue et un ensemble palatial et religieux bien conservé. Le système traditionnel du sultanat est toujours en place, garant de l'unité sociale et la prospérité économique.

Ce bien est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial sur la base des critères de sélection **(ii)** et **(iii)**.

2) Eléments requis relatifs aux recommandations susvisées.

a) Poursuivre les travaux d'inventaire des monuments et de l'habitat, ainsi que sur le patrimoine immatériel

Concernant ce point, il est à préciser qu'un programme d'inventaire général des éléments matériel et immatériel du site est en cours de réalisation en témoigne l'inventaire amorcé de certains éléments majeurs du site. La Cellule de Conservation et de Gestion du Centre Historique d'Agadez (CECOGAZ) a procédé en 2013 à l'identification et à l'inventaire des éléments ci-dessous :

- les puits historiques : tasko, Bangounamas, Tamanassar ;
- les places et espaces : Bango, Maoli , Agjir bere , Bakin Makera , Rigia Bake ,Tanoun ;
- les mosquées anciennes comme la mosquée Malam Ousseini Melé , Malam Barka, Alkali Marada, Mai jankai, Ammaye, Sardaouna, Liman Ahar, Malam Alaman, Illaji, Sidika ,Ajabaro, Wassila ,Aghuobou, Malam Idi.
- les écoles coraniques telles que : école Malam Ama Inou, Malam Illé, Elhadj Abba Gana, Addani, Malam Abdou, Iyawa
- Des manuscrits arabes et ajami conservés de génération en génération par certaines familles ;
- plusieurs objets d'art et historiques appartenant à certaines familles ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat surtout féminin dont les corps de métiers sont : la poterie ; la maroquinerie, le tissage des nattes, etc.
- les prières organisées à l'occasion des événements marquants;
- la fanfare jouée chaque jeudi soir au sultanat ;
- les cérémonies de mariages notamment de la famille royale ;
- les pratiques traditionnelles comme le takisinat, la fantasia des chevaux ;
- plusieurs expressions et autres pratiques traditionnelles ont été identifiées à l'occasion de la célébration de l'inscription du centre historique tenue du 26 au 28 décembre 2013 à Agadez.

Ce travail d'inventaire sera poursuivi et enrichi afin qu'un document de synthèse soit à terme produit et publié. Un montant de 10.000 dollars est déjà débloqué par le ministère chargé de la culture pour appuyer les actions d'inventaire.

b) Mettre en place des standards de restauration conformes à la conservation de l'authenticité du bien

Sur ce point, l'accent est mis sur le contrôle et le respect du règlement d'urbanisme du bien adopté par arrêté conjoint n° 87/MJS/C-MUL/A du 15 décembre 2011 ainsi que les actions de communication et de sensibilisation en vue de promouvoir l'utilisation des standards de restauration des éléments du site.

Il est à noter que de manière générale les populations vivant sur le site gardent encore jalousement les pratiques traditionnelles en matière de construction d'habitation ou de restauration. C'est donc naturellement que les populations d'Agadez et particulièrement celles vivant sur le site, réalisent des travaux de restauration en utilisant des matériaux traditionnels notamment la terre (banco) et le bois. De même, des travaux sont en train d'être entrepris au niveau du sultanat et de la grande mosquée afin de remplacer tous les matériaux non traditionnels en matériaux locaux et traditionnels. Cela va servir de modèle à la population très attachée à la tradition et aux techniques ancestrales.

Enfin, des réflexions sont envisagées en vue d'enrichir le règlement d'urbanisme et renforcer sa vulgarisation à tous les niveaux.

c) Suivre les résultats de la politique récemment mise en œuvre en vue d'enrayer l'usage de matériaux non traditionnels pour les murs, les crépis, les toitures et pour la rénovation des huisseries

La stratégie récemment mise en place pour enrayer l'usage des matériaux non traditionnels pour les crépis, les toitures, les huisseries, se poursuit et sera davantage développée afin de préserver les valeurs patrimoniales du bien.

Concernant précisément l'usage de matériaux non traditionnels pour les murs en terre, les crépis et les toitures ou encore la rénovation des huisseries, il est à noter que ces pratiques sont désormais proscrites. En outre, lors de ses visites hebdomadaire de terrain et/ou à la demande des Comités de surveillance des quartiers mis en place pour la circonstance, la CECOGAZ assure en permanence un travail de sensibilisation et d'information en vue de conscientiser les parties prenantes pour qu'elles contribuent positivement à la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien et donc de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

La situation actuelle de l'usage des éléments non conformes s'est stagnée au regard des actions de sensibilisation menées et surtout l'influence et l'engagement du sultan et de certains leaders d'opinions qui ne ménagent aucun effort pour atténuer et sinon

arrêter de façon systématique l'usage de tout élément affectant l'authenticité et l'intégrité du bien. La Mairie et la CECOGAZ prévoient de lancer un travail permettant de préciser et surtout rendre plus compréhensible les prescriptions techniques adaptées en préparant un cahier illustré de prescription technique. Ce travail amorcé en fin 2013 va se poursuivre tout au long de 2014, suivant une méthodologie participative et itérative, permettant de tester les outils et de les améliorer progressivement en tenant compte du contexte et du niveau de compréhension des populations.

Les actions d'information, de communication et d'éducation menées régulièrement par la CECOGAZ, les ONG et certaines personnes physiques en faveur du processus d'inscription du centre historique au patrimoine mondial, participent de la détermination de ces derniers à contribuer activement à la gestion du bien.

d) Porter une attention particulière à la situation des annonces publicitaires au sein du bien et dans la zone tampon et à l'efficacité des mesures prises pour la juguler

La situation des annonces publicitaires au sein du bien et dans la zone tampon notamment les grandes annonces peintes sont aujourd'hui stagnantes. En ce qui concerne les panneaux publicitaires, la Mairie d'Agadez est en train de prendre toutes les mesures afin de les réduire à la taille acceptable (hauteur maxi de 2 m, et largeur/longueur maxi de 80 cm) voire même si nécessaire de supprimer certains placés dans la zone protégée.

Au niveau national, le Ministère de la Culture, en collaboration avec celui en charge de la communication ont organisé en 2013 plusieurs rencontres d'information et de sensibilisation auprès des responsables nationaux des sociétés de téléphonie cellulaires exerçant au Niger. A cette occasion, il a été demandé d'arrêter systématiquement toute utilisation de grands panneaux publicitaires et autres annonces peintes dans les villes historiques, et plus particulièrement à Agadez dans la zone principale et la zone tampon.

S'agissant des couleurs vives annonçant la présence de compagnies de téléphonies cellulaires, une correspondance n° 0138/12/CU/AZ du 27 décembre 2012 leur a été adressée par le Maire d'Agadez en vue de reprendre ces peintures dans les plus brefs délais avec des couleurs qui respectent mieux l'harmonie du tissu urbain historique. Des résultats encourageants sont enregistrés.

Nous sommes plus que convaincus avec toutes ces dispositions prises et qui seront régulièrement suivies par la CECOGAZ, la tendance d'utilisation de grands panneaux et annonces peintes actuellement stagnante sera dans un proche avenir décroissante.

e) Décrire de manière unifiée et pratique les indicateurs du suivi du bien et les résultats de leur mise en œuvre.

Pour le suivi et l'évaluation des actions de conservation du bien, les principaux indicateurs déclinés sont notamment, le nombre d'éléments matériel et immatériel inventoriés, les séances de sensibilisation et réunions organisées, le nombre d'éléments restaurés ou réhabilités, les supports de communication réalisés, les dispositifs de Veil mis en place et les rapports publiés.

Pour les résultats obtenus, plusieurs structures ont apporté leur concours. C'est ainsi que la CECOGAZ effectue chaque jour une visite sur le site en vue de contrôler le respect de l'intégrité et de l'authenticité du bien et cultiver des relations de proximité avec la population cible.

Des comités de vigilance mis en place dans les onze (11) quartiers ciblés jouent régulièrement un rôle de suivi. Ces derniers sont appuyés dans ce travail par les organisations des femmes et les chefs des quartiers ainsi que certaines personnes ressources. Dès qu'ils constatent des manquements sur le site, le gestionnaire du bien, le sultan et le Maire sont directement saisis en vue de prendre des mesures idoines. Par conséquent, tous les travaux non conformes à la réglementation en vigueur sont systématiquement arrêtés sur instructions du Sultan et ou du Maire d'Agadez.

En outre, il est organisé un suivi mensuel dirigé par la CECOGAZ en collaboration avec les représentants du sultanat, de la Mairie et du service de l'urbanisme. Un rapport est produit à chaque visite du terrain dans lequel sont relevés des points positifs, des manquements constatés, mais aussi des suggestions et des recommandations en vue de prendre des dispositions qui s'imposent. Ce rapport est adopté par le conseil de gestion avant d'être transmis au ministère de tutelle à travers la Direction du patrimoine culturel.

Du fait de la dimension multisectorielle de la gestion du bien visé, les représentants du Ministère chargé de la Culture et ceux des principaux ministères concernés par la gestion du site d'Agadez, effectuent au moins une à deux missions d'évaluation par an sur le terrain en vue d'apprécier l'état de conservation et de gestion du centre historique d'Agadez. La visite in situ et l'analyse des rapports produits par les instances de gestion, ont permis au ministère de la culture de dégager en 2013 des moyens conséquents en vue de soutenir les actions de conservation et de gestion du bien. En plus, des actions de plaidoyer sont organisées en vers des partenaires.

f) Mettre en place des procédures de concertation et de sensibilisation de la population à la conservation du bien

A ce niveau, des stratégies sont mises en œuvre. Il s'agit des réunions de sensibilisation organisées par la CECOGAZ et le Conseil de gestion, les rencontres animées par le Comité de vigilance des quartiers, l'appui conseil assuré régulièrement par le Sultan et les chefs de quartiers. De même, les services techniques et les médias particulièrement locaux sont invités à apporter leurs concours en vue d'informer et d'éduquer la population sur le processus engagé.

Dans cette dynamique, les actions de communication menées sont entre autres:

- l'organisation des journées de réflexion et de sensibilisation sur les enjeux de l'inscription du centre historique d'Agadez à l'attention des femmes et des hommes, des jeunes et des chefs des quartiers,
- Plus de dix (10) émissions, débats radios et télévisées portant sur la protection, la conservation et la gestion du site ont été réalisées avec des radios communautaires, nationales et internationales,
- Les actions d'information et de sensibilisation sont organisées constamment dans les quartiers cibles à l'attention de la population, des représentants du Sultanat et de la commune urbaine ainsi que des représentants des jeunes leaders des quartiers. Ces actions visent à renforcer la mise en œuvre des procédures de concertation et de sensibilisation des populations pour une meilleure conservation de l'authenticité et de l'intégrité du bien,
- La traduction en langue nationale « haoussa » et la publication de plus de 1000 exemplaire du règlement d'urbanisme,
- la réalisation des panneaux descriptifs et des dépliants relatifs au bien,
- La réalisation de posters et des tee-shirts pour la visibilité du centre historique,
- La décoration et les témoignages de satisfactions ont été décernés à plusieurs personnes ayant contribué efficacement au processus d'inscription du centre historique,
- L'organisation de la célébration de l'inscription du centre historique d'Agadez tenue du 26 au 28 décembre 2013 à Agadez. Cette grande manifestation placée sous le haut patronage du Premier Ministre, chef du Gouvernement du Niger a regroupé outre les membres du gouvernement, les députés nationaux, les Ambassadeurs, les partenaires au développement ainsi que les grands chefs traditionnels. Elle a servi de cadre pour sensibiliser et renforcer les capacités des parties prenantes sur les enjeux du nouveau statut de notre bien.

g) Porter une attention particulière à la transmission des savoir-faire de la construction,

Il a été organisé en 2013, une journée de réflexion au profit d'une quinzaine de maîtres maçons traditionnels en vue de les sensibiliser sur les principes généraux de construction en terre, le rôle des techniques traditionnelles et l'importance de leur transmission aux jeunes. Les travaux de restauration ou de réhabilitation des monuments importants comme la grande mosquée, le sultanat sont dirigés par les maîtres maçons traditionnels avec une forte implication des jeunes assistants et apprenants et ce pour davantage encourager le transfert de compétence et préparer la relève. Aussi, les jeunes renforcent leurs capacités en participant volontairement et gratuitement aux travaux collectifs de réhabilitation des maisons. Cette pratique traditionnelle est bien développée à Agadez.

Dans cette dynamique, l'ONG « Terres Arides Tamalakye » a en 2013 avec l'appui de l'Union Européenne, engagé la restauration de certains éléments du centre historique d'Agadez à savoir la maison du boulanger, le cimetière des martyrs et la résidence du Sultan Almoumine. Ce projet a mis l'accent non seulement sur la sensibilisation de plus de 400 personnes notamment les chefs des quartiers, les jeunes, les femmes et les oulémas, mais aussi sur la formation de plusieurs maçons composés particulièrement des jeunes.

h) Porter une attention à la question des essences de bois traditionnelles en cours de raréfaction.

Relativement à ce point, il faut noter que les services de l'environnement et certaines ONG mènent activement des actions de communication et de sensibilisation afin d'amener les populations vivant dans les zones de cette essence (palmier doum) la plus utilisée, à mieux préserver et surtout à régénérer les palmeraies. Pour les besoins actuels, il n'y a pas de rupture considérable. Mieux, le marché local d'Agadez est ravitaillé par d'autres zones où la production est importante notamment la région de Zinder.

Selon les services techniques, les populations des zones de production situées dans le massif de l'Air, contribuent jalousement à la conservation de cette essence de bois qui fait partie de leur tradition.

i) Prendre mieux en compte la question générale de l'assainissement, tant en termes techniques que sanitaires

Sur ce point, en plus des actions de sensibilisation mises en œuvre pour conscientiser la population relativement aux problèmes d'assainissement et d'hygiène dans les zones protégées, d'autres mesures sont prises pour apporter de solution au problème posé. C'est ainsi que des dossiers sont en cours d'élaboration par les différentes structures comme les ONG afin de contribuer efficacement à l'épineux problème d'assainissement dans la zone principale.

Les services compétents interviennent toujours au besoin et particulièrement pendant la saison de pluies pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies et enlèvement des ordures. Sur ce dernier point, il est à noter l'existence de 30 dépotoirs officiels, 13 latrines publiques et privées, 1 caniveau de 60 ml, 3 camions bennes, 1 engin chargeur, 44 comités de salubrité publique appuyés par le collectif des associations et ONG qui œuvrent dans le domaine.

Aussi, pour décongestionner le centre historique d'Agadez et atténuer la pression démographique sur le site, plus de cinq cents (500) parcelles ont été octroyées spécifiquement au profit de la population résidente dans la zone principale. Cette initiative va se poursuivre avec l'appui de la Mairie d'Agadez qui projette la même opération dans le cadre des lotissements en cours.

Une autre initiative salubre, est le soutien apporté par une personne de bonne volonté en 2013 pour aider certaines familles aux moyens limités de la zone principale. Cet appui a permis principalement de crépir gratuitement plusieurs maisons qui sont dans un état de dégradation avancée et néfaste pour l'harmonie du site.

Il est à préciser également que dans le cadre de la mise en œuvre du projet en cours d'urbanisation et de modernisation des villes du Niger, la question de la préservation des valeurs patrimoniales du centre historique d'Agadez sera bien prise en compte. La première mission dans la région d'Agadez des techniciens du Ministère de l'urbanisme, a largement échangé avec les parties prenantes sur le sujet.

CONCLUSION

Le présent rapport témoigne de l'engagement du Niger de mettre en œuvre les recommandations formulées consécutives à l'inscription en 2013 du centre historique d'Agadez sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. En dépit de quelques difficultés observées liées surtout à l'insuffisance de moyens et la communication, des résultats encourageants ont été réalisés. Ces efforts seront renforcés et poursuivis en vue de contribuer efficacement à la conservation et à la gestion du bien.

Dans cette perspective et pour pérenniser les acquis, un accent particulier sera mis dans le renforcement des capacités des parties prenantes, l'élaboration des dossiers de projets et la recherche de financements, la bonne gouvernance dans la mise en œuvre.

En outre, des dispositions seront prises pour favoriser la synergie d'actions entre les différents acteurs impliqués notamment les ministères techniques et les partenaires au développement en vue de la gestion efficace et durable du bien.

Le Gouvernement du Niger avec le concours des partenaires, s'engage à ne ménager aucun effort afin de renforcer la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion du bien tout en accordant une attention particulière aux actions prioritaires.